

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ÉCOLE
DOCTORALE SCIENCES ECONOMIQUES, JURIDIQUES, POLITIQUES ET DE GESTION (SEJPG)**

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPE UCA du 17 décembre 2021 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'École Doctorale Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion (SEJPG) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'avis du conseil de l'Ecole Doctorale SEJPG ;

Vu la proposition du Directeur de l'ED SEJPG ;

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'école doctorale des Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de gestion (ED SEJPG), « les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la DRED, par délibération du Conseil de la Recherche de l'UCA, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; leur mandat est renouvelable ».

Monsieur Christophe TESTARD ainsi que Monsieur Cyrille DOUNOT, membres du collège 1 et représentants du CMH quittent le conseil scientifique de l'école doctorale. En remplacement François AUBERT, Directeur de l'ED SEJPG présente la candidature de Mme Caroline LANTERO, MCF-HDR (CMH) ainsi que celle de Monsieur Xavier PERROT, PR (CMH).

La composition proposée est la suivante :

Collège 1 : 13 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche rattachées à l'ED :

M. François AUBERT (Pr, CleRMa),
M. Olivier AZNAR (Pr, UMR Territoires),
M. Simone BERTOLI (Pr, CERDI),
M. Hervé CAUSSE (Pr, CMH),
M. Xavier PERROT (Pr, CMH),
Mme Caroline LANTERO (MCF-HDR, CMH),
M. Mickaël GOUJON (PR, CERDI),
M. Sylvain MARSAT (Pr, Directeur du CleRMa)
M. Evan RASCHEL (Pr, Directeur du CMH),
Mme Corinne ROCHETTE (Pr, CleRMa),
M. Grégoire ROTA-GRASIOZI (Pr, Directeur CERDI),
Mme Farah SAFI (Pr, CMH),
Mme Sonia SCHWARTZ (Pr, LEO-UCA).

Collège 2 : 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la DRED :

Johan GUIOT (CERDI)
Franceline BEYBOT BATISSON (Pôle Etudes Doctorales et HDR)

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SEJPG telle que définie ci-dessus.

Article 2 :

D'abroger la délibération n°DELIBERATION_CR_2022-04-05-07_Désignation membres du conseil ED SEJPG, du conseil de la recherche du 05 avril 2022.

Membres en exercice : 46

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20241217_01

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*